

COMMUNE D'ARGOL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
PV DE LA SEANCE DU 03 AVRIL 2019

Date de convocation : 18/03/2019
Date affichage : 18/03/2019

Nombre de conseillers
En exercice : 14
Présents : 11
Votants : 13

L'an deux mille dix-neuf, le trois avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'Argol, convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Henri LE PAPE, Maire.

Étaient présents Messieurs et Mesdames les conseillers municipaux : Roland FERZOU, Denis LE DOARE, Lucien SOWINSKI, Roselyne KERHOAS, Jean-Michel LAGACHE, Jocelyne TURBIEZ, Katell FOURON, Thierry BELLEC, Jérôme CITAREL, Annie PERON

Étaient absents : Nicolas STERVINOU procuration à Lucien SOWINSKI
Pascal KERMORGANT procuration à Henri LE PAPE
Ludovic MEVEL

Secrétaire de séance : Thierry BELLEC

Était présent : Monsieur SALLOU Yves - Inspecteur divisionnaire des Finances Publiques - Crozon

DELIBERATION N°8
COMPTES DE GESTION 2018

Monsieur SALLOU Yves, - Inspecteur divisionnaire des Finances Publiques présente les comptes de gestion du budget principal, du lotissement Park Philipp-Les Chênes, de l'assainissement, du SPANC. Les écritures sont conformes à la comptabilité tenue par l'ordonnateur et n'appellent aucune remarque.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion 2018 du :

- Budget principal
- Lotissement Park Philipp-Les Chênes
- Budget assainissement
- Budget SPANC

Pour : 13 Contre : - Abstention : -

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Henri LE PAPE



Accusé de réception en préfecture
029-212900013-20190403-DEL-2019-08-DE
Date de télétransmission : 18/04/2019
Date de réception préfecture : 18/04/2019

COMMUNE D'ARGOL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
PV DE LA SEANCE DU 03 AVRIL 2019

Date de convocation : 18/03/2019
Date d'affichage : 18/03/2019

Nombre de conseillers
En exercice : 14
Présents : 11
Votants : 13

L'an deux mille dix-neuf, le trois avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'Argol, convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Henri LE PAPE, Maire.

Étaient présents Messieurs et Mesdames les conseillers municipaux : Roland FEREZOU, Denjs LE DOARE, Lucien SOWINSKI, Roselyne KERHOAS, Jean-Michel LAGACHE, Jocelyne TURBIEZ, Katell FOURON, Thierry BELLEC, Jérôme CITAREL, Annie PERON

Étaient absents : Nicolas STERVINOU procuration à Lucien SOWINSKI
Pascal KERMORGANT procuration à Henri LE PAPE
Ludovic MEVEL
Secrétaire de séance : Thierry BELLEC

Était présent : Monsieur SALLOU Yves - Inspecteur divisionnaire des Finances Publiques - Crozon

DELIBERATION N°9
COMPTE ADMINISTRATIF 2018

BUDGET PRINCIPAL

Le Maire redonne la parole à Monsieur SALLOU Yves, - Inspecteur divisionnaire des Finances Publiques, qui fait lecture chapitre après chapitre, des dépenses et des recettes du compte administratif 2018 pour le budget principal.

Vu l'article L. 1612-12 du code général des collectivités territoriales,

Le Maire se retire au moment du vote et la présidence est confiée à Roland FEREZOU, Adjoint au Maire.

Le Compte administratif se décompose comme suit :

Budget principal

section de fonctionnement

recettes	1 030 808,92 €
dépenses	821 771,97 €

section d'investissement

recettes	547 065,09 €
dépenses	902 009,14 €

Après en avoir délibéré, le compte administratif 2018 du budget principal est adopté.

Pour : 13 Contre : - Abstention : -

Accusé de réception en préfecture 029-212900013-20190403-DEL-2019-9-DE Date de télétransmission : 18/04/2019 Date de réception préfecture : 18/04/2019

LOTISSEMENT PARK-PHILIPP-LES CHENES

Le Maire redonne la parole à Monsieur SALLOU Yves, - Inspecteur divisionnaire des Finances Publiques, Trésorier, qui communique chapitre après chapitre, des dépenses et des recettes du compte administratif 2018 pour le budget du lotissement Park-Philipp-Les Chênes.

Vu l'article L. 1612-12 du code général des collectivités territoriales,

Le Maire se retire au moment du vote et la présidence est confiée à Roland FERREZOU, Adjoint au Maire.

Le Compte administratif se décompose comme suit :

section de fonctionnement

recettes	28 979.67 €
dépenses	95 000.30 €

section d'investissement

recettes	0
dépenses	2 484.00 €

Après en avoir délibéré, le compte administratif 2018 du budget lotissement Park-Philipp-Les Chênes est adopté.

Pour : 13 Contre : - Abstention : -

BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Maire redonne la parole à Monsieur SALLOU Yves, - Inspecteur divisionnaire des Finances Publiques, qui communique chapitre après chapitre, des dépenses et des recettes du compte administratif 2018 pour le budget assainissement.

Vu l'article L. 1612-12 du code général des collectivités territoriales,

Le Maire se retire au moment du vote et la présidence est confiée à Roland FERREZOU, Adjoint au Maire.

Le Compte administratif se décompose comme suit :

Budget assainissement

section de fonctionnement

recettes	49 868.07 €
dépenses	41 647.58 €

section d'investissement

recettes	276 079.52 €
dépenses	57 088.34 €

Après en avoir délibéré, le compte administratif 2018 du budget assainissement est adopté.

Pour : 13 Contre : - Abstention : -

BUDGET SPANC

Le Maire redonne la parole à Monsieur SALLOU Yves, - Inspecteur divisionnaire des Finances Publiques, qui communique chapitre après chapitre, des dépenses et des recettes du compte administratif 2018 pour le budget SPANC.

Vu l'article L. 1612-12 du code général des collectivités territoriales,

Le Maire se retire au moment du vote et la présidence est confiée à Roland FERREZOU, Adjoint au Maire.

Accusé de réception en préfecture
029-212900013-20190403-DEL-2019-9-DE
Date de télétransmission : 18/04/2019
Date de réception préfecture : 18/04/2019

Le Compte administratif se décompose comme suit :

section de fonctionnement

recettes 0,00 €
dépenses 3 537.60 €

section d'investissement

recettes 12 850.60 €

Après en avoir délibéré, le compte administratif 2018 du budget SPANC est adopté.

Pour : 13 Contre : - Abstention : -

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Henri LE PAPE



Accusé de réception en préfecture
029-212900013-20190403-DEL-2019-9-DE
Date de télétransmission : 18/04/2019
Date de réception préfecture : 18/04/2019

COMMUNE D'ARGOL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
PV DE LA SEANCE DU 03 AVRIL 2019

Date de convocation : 18/03/2019
Date affichage : 18/03/2019

Nombre de conseillers
En exercice : 14
Présents : 11
Votants : 13

L'an deux mille dix-neuf, le trois avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'Argol, convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Henri LE PAPE, Maire.

Étaient présents Messieurs et Mesdames les conseillers municipaux : Roland FEREZOU, Denis LE DOARE, Lucien SOWINSKI, Roselyne KERHOAS, Jean-Michel LAGACHE, Jocelyne TURBIEZ, Katell FOURON, Thierry BELLEC, Jérôme CITAREL, Anne PERON

Étaient absents : Nicolas STERVINOU procuration à Lucien SOWINSKI
Pascal KERMORGANT procuration à Henri LE PAPE
Ludovic MEVEL

Secrétaire de séance : Thierry BELLEC

Était présent : Monsieur SALLOU Yves - Inspecteur divisionnaire des Finances Publiques - Crozon

DELIBERATION N°10

■ **AFFECTATION DU RESULTAT**

Le conseil municipal, après approbation des comptes administratifs 2018, statuant sur les résultats de l'exercice, propose d'affecter au budget primitif 2019 les résultats de l'exercice 2018 comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

¶ La section de fonctionnement présente un résultat de clôture de 209 036.95 € affecté au budget primitif 2019 comme suit :

- 194 972.65 € affecté en investissement

Pour : 13 Contre : - Abstention : -

LOTISSEMENT PARK-PHILIPP-LES CHENES

¶ La section de fonctionnement présente un résultat de clôture de -66 020.63 € affecté au budget primitif 2019 comme suit :

- 2484.00 € affecté en investissement au budget primitif 2019 de la commune,

Pour : 13 Contre : - Abstention : -

BUDGET ASSAINISSEMENT

¶ la section de fonctionnement présente un résultat de clôture de 8220.49 €

Pour : 13 Contre : - Abstention : -

BUDGET SPANC

¶ la section de fonctionnement présente un résultat de clôture de 2 654.76 €

Pour : 13 Contre : - Abstention : -

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Henri LE PAPE



Accusé de réception en préfecture
029-212900013-20190403-DEL-2019-10-DE
Date de télétransmission : 18/04/2019
Date de réception préfecture : 18/04/2019

COMMUNE D'ARGOL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
PV DE LA SEANCE DU 03 AVRIL 2019

Date de convocation : 18/03/2019
Date affichage : 18/03/2019

Nombre de conseillers
En exercice : 14
Présents : 11
Votants : 13

L'an deux mille dix-neuf, le trois avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'Argol, convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Henri LE PAPE, Maire.

Étaient présents Messieurs et Mesdames les conseillers municipaux : Roland FERZOU, Denis LE DOARE, Lucien SOWINSKI, Roselyne KERHOAS, Jean-Michel LAGACHE, Jocelyne TURBIEZ, Katell FOURON, Thierry BELLEC, Jérôme CITAREL, Annie PERON

Étaient absents : Nicolas STERVINOU procuration à Lucien SOWINSKI
Pascal KERMORGANT procuration à Henri LE PAPE
Ludovic MEVEL

Secrétaire de séance : Thierry BELLEC

Était présent : Monsieur SALLOU Yves - Inspecteur divisionnaire des Finances Publiques - Crozon

DELIBERATION N°11

■ **BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET PRINCIPAL**

Le Maire donne la parole à Monsieur SALLOU Yves, - Inspecteur divisionnaire des Finances Publiques, qui présente au Conseil Municipal, chapitre par chapitre, le projet de Budget Primitif 2019 du Budget principal qui s'équilibre comme suit :

Fonctionnement

Dépenses 875 362.39€
Recettes 875 362.39€

Total de la section de fonctionnement Dépenses 875 362.39€ Recettes 875 362.39€

Investissement

Dépenses 1 106 608.39 €
Recettes 1 258 007.61 €

RAR de l'exercice précédent : Dépenses 185 793.93€

Solde d'exécution de la section d'investissement reporté en recettes : 34 394.71 €

Total de la section d'investissement Dépenses : 1 292 402.32 € Recettes : 1 292 402.32€

Total du Budget Dépenses : 2 167 764.71 € Recettes : 2 167 764.71 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré adopte le budget primitif 2019 du Budget principal.

Pour : 13 Contre : - Abstention : -

■ **BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET LOTISSEMENT PARK PHILIPP - RESIDENCE LES CHENES**

Le Maire donne la parole à Monsieur SALLOU Yves, - Inspecteur divisionnaire des Finances Publiques, qui présente au Conseil Municipal, chapitre par chapitre, le projet de Budget Primitif 2019 pour le lotissement Park Philipp – Résidence Les Chênes qui s'équilibre comme suit :

Fonctionnement

Dépenses 2 489.00 €
Recettes 21 735.00 €

Résultat de fonctionnement reporté en recettes : 30 384.90€

Accusé de réception en préfecture
029-212900013-20190403-DEL-2019-11-DE
Date de télétransmission : 18/04/2019
Date de réception préfecture : 18/04/2019

Total de la section de fonctionnement : Dépenses	2 489.00€	Recettes	52 119.90€
Investissement			
Dépenses	0 €		
Recettes	2484.00 €		
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté en recettes : 2484,00€			
Total de la section d'investissement	Dépenses : 0 €	Recettes :	4968.00 €
Total du Budget	Dépenses 2489.00 €	Recettes	57 087.90 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré adopte le budget primitif 2019 pour le lotissement Park Philipp – Résidence Les Chênes.
 Pour : 13 Contre : - Abstention : -

■ BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Maire donne la parole à Monsieur SALLOU Yves, - Inspecteur divisionnaire des Finances Publiques, qui présente au Conseil Municipal, chapitre par chapitre, le projet de Budget Primitif 2019 pour l'assainissement qui s'équilibre comme suit :

Fonctionnement

Dépenses	50 328.19 €		
Recettes	72 861.14 €		
Résultat de fonctionnement reporté en dépenses : 22 532.95 €			
Total de la section de fonctionnement	Dépenses 72 861.14 €	Recettes	72 861.14 €

Investissement

Dépenses	1 036 660.74 €		
Recettes	665 421.71 €		
RAR de l'exercice précédent : Dépenses 200 000 €			
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté en recette : 571 239.03 €			
Total de la section d'investissement	Dépenses : 1 236 660.74 €	Recettes :	1 236 660.74 €
Total du Budget	Dépenses 1 309 521.88 €	Recettes	1 309 521.88 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré adopte le budget primitif 2019 pour l'assainissement.
 Pour : 13 Contre : - Abstention : -

■ BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET SPANC

Le Maire donne la parole à Monsieur SALLOU Yves, - Inspecteur divisionnaire des Finances Publiques, qui présente au Conseil Municipal, chapitre par chapitre, le projet de Budget Primitif 2019 pour le SPANC qui s'équilibre comme suit :

Fonctionnement

Dépenses	16 817.40 €		
Recettes	15 889.40€		
Résultat de fonctionnement reporté en recette : 2 654.76 €			
Total de la section de fonctionnement	Dépenses 16 817.40 €	Recettes	18 544.16€

Investissement

Dépenses	66 058.94 €		
Recettes	56 408.34 €		
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté en recette : 12 850.60 €			
Total de la section d'investissement	Dépenses : 66 058.94 €	Recettes :	69 258.94€
Total du Budget	Dépenses 82 876.34 €	Recettes	87 803.10€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré adopte le budget primitif 2019 pour le SPANC.
 Pour : 13 Contre : - Abstention : -

Pour extrait conforme,

Le Maire,
 Henri LE PAPE



Accusé de réception en préfecture 029-212900013-20190403-DEI-2019-11-DE Date de télétransmission : 18/04/2019 Date de réception préfecture : 18/04/2019
--

COMMUNE D'ARGOL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL PV DE LA SEANCE DU 03 AVRIL 2019

Date de convocation : 18/03/2019
Date affichage : 18/03/2019

Nombre de conseillers
En exercice : 14
Présents : 11
Votants : 13

L'an deux mille dix-neuf, le trois avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'Argol, convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Henri LE PAPE, Maire.

Étaient présents Messieurs et Mesdames les conseillers municipaux : Roland FEREZOU, Denis LE DOARE, Lucien SOWINSKI, Roselyne KERHOAS, Jean-Michel LAGACHE, Jocelyne TURBIEZ, Katell FOURON, Thierry BELLEC, Jérôme CITAREL, Annie PERON

Étaient absents : Nicolas STERVINOUC procuration à Lucien SOWINSKI
Pascal KERMORGANT procuration à Henri LE PAPE
Ludovic MEVEL

Secrétaire de séance : Thierry BELLEC

Était présent : Monsieur SALLOU Yves - Inspecteur divisionnaire des Finances Publiques - Crozon

DELIBERATION N°12

■ TAXES LOCALES

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal des taux 2019 sont établis ainsi :

Taxes	2018	2019
Habitation	15.73 %	15.73 %
Foncière bâtie	21.35 %	21.35 %
Foncière non bâtie	34.48%	34.48%

Taxe d'aménagement 2019

Par délibération, le conseil municipal, prenant en compte l'évolution de la fiscalité liée à l'urbanisme, avait institué sur l'ensemble du territoire communal une taxe d'aménagement au taux de 2%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de reconduire sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 2% (cette taxe ne s'appliquant pas aux bâtiments agricoles)
- d'exonérer totalement :
 - * Les logements sociaux bénéficiant du taux de TVA réduit
 - * Les locaux commerciaux d'une surface inférieure à 400m², artisanaux ou industriels
 - * Les travaux réalisés sur les immeubles classés ou inscrits au titre des Monuments historiques

Accusé de réception en préfecture
029.21290013-20190403-DEL-2019-12-DE
Date de télétransmission : 18/04/2019
Date de réception préfecture : 18/04/2019

- D'exonérer à hauteur de 50% les surfaces des constructions à usage de résidence principale qui ne bénéficient pas de plein-droit, au-delà de 100 m², de l'abattement de 50% ceci dans le cadre d'un financement par prêt à taux zéro.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide les taux présentés ci-dessus.
Pour : 13 Contre : - Abstention : -

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Henri LE PAPE



Accusé de réception en préfecture
029-212900013-20190403-DEL-2019-12-DE
Date de télétransmission : 18/04/2019
Date de réception préfecture : 18/04/2019

COMMUNE D'ARGOL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
PV DE LA SEANCE DU 03 AVRIL 2019

Date de convocation : 18/03/2019
Date d'affichage : 18/03/2019

Nombre de conseillers
En exercice : 14
Présents : 11
Votants : 13

L'an deux mille dix-neuf, le trois avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'Argol, convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Henri LE PAPE, Maire.

Étaient présents Messieurs et Mesdames les conseillers municipaux ; Roland FERREZOU, Denis LE DOARE, Lucien SOWINSKI, Roselyne KERHOAS, Jean-Michel LAGACHE, Jocelyne TURBIEZ, Katell FOURON, Thierry BELLEC, Jérôme CITAREL, Annie PERON

Étaient absents : Nicolas STERVINOUCHE pour mandat à Lucien SOWINSKI
Pascal KERMORGANT pour mandat à Henri LE PAPE
Ludovic MEVEL

Secrétaire de séance : Thierry BELLEC

Était présent : Monsieur SALLOU Yves - Inspecteur divisionnaire des Finances Publiques - Crozon

DELIBERATION N°13
ADHESION PNRA 2019

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée de renouveler l'adhésion au Parc Naturel Régional d'Armorique situé sur Le Faou.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve l'adhésion au Parc Naturel Régional d'Armorique.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents permettant sa mise en œuvre
- Autorise Monsieur le Maire à verser les cotisations dues soit 3829.96 € pour l'année 2019

Pour : 13 Contre : - Abstention : -

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Henri LE PAPE



Accusé de réception en préfecture
029-212900013-20190403-DEL-2019-13-DE
Date de télétransmission : 18/04/2019
Date de réception préfecture : 18/04/2019

COMMUNE D'ARGOL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
PV DE LA SEANCE DU 03 AVRIL 2019

Date de convocation : 18/03/2019
Date affichage : 18/03/2019

Nombre de conseillers
En exercice : 14
Présents : 11
Votants : 13

L'an deux mille dix-neuf, le trois avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'Argol, convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Henri LE PAPE, Maire.

Étaient présents Messieurs et Mesdames les conseillers municipaux : Roland FEREZOU, Denis LE DOARE, Lucien SOWINSKI, Roselyne KERHOAS, Jean-Michel LAGACHE, Jocelyne TURBIEZ, Katell FOURON, Thierry BELLEC, Jérôme CITAREL, Annie PERON

Étaient absents : Nicolas STERVINOU procuration à Lucien SOWINSKI
Pascal KERMORGANT procuration à Henri LE PAPE
Ludovic MEVEL

Secrétaire de séance : Thierry BELLEC

Était présent : Monsieur SALLOU Yves - Inspecteur divisionnaire des Finances Publiques - Crozon

DELIBERATION N°14

APPEL A PROJETS – AMENDE DE POLICE

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que la commission permanente du Conseil Départemental en date du 04 mars 2019 a reconduit les mêmes thématiques qu'en 2018 à savoir les liaisons piétonnes en lien avec la sécurité routière, les travaux de mise en accessibilité et de sécurisation des arrêts de transports en commun, les aménagements de sécurité aux abords des établissements recevant du public en excluant toutefois les plateaux ralentisseurs et les créations de places de parking des dépenses, les thématiques concernant les aménagements visant à renforcer la notion d'accessibilité, du partage de la route et de l'apaisement de la vitesse notamment les radars pédagogiques, les zones 20 ou 30 et les chaussées à voies centrales banalisées (CVCB). Le plafond de dépenses éligibles est fixé à 30 000€ HT. Monsieur le Maire propose que la commune dépose un dossier.

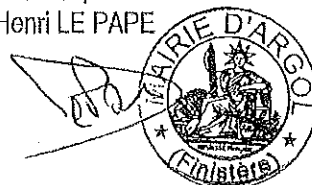
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cet appel à projet
- Autorise Monsieur le Maire à demander cette subvention au Conseil Départemental pour l'appel à projets pour la répartition du produit des amendes de police relative à la circulation routière pour l'année 2019.

Pour : 13 Contre :- Abstention :-

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Henri LE PAPE



Accusé de réception en préfecture
029-212900013-20190403-DEL-2019-14-DE
Date de télétransmission : 18/04/2019
Date de réception préfecture : 18/04/2019

COMMUNE D'ARGOL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
PV DE LA SEANCE DU 03 AVRIL 2019

Date de convocation : 18/03/2019
Date d'affichage : 18/03/2019

Nombre de conseillers
En exercice : 14
Présents : 11
Votants : 13

L'an deux mille dix-neuf, le trois avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'Argol, convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Henri LE PAPE, Maire.

Étaient présents Messieurs et Mesdames les conseillers municipaux : Roland FEREZOU, Denis LE DOARE, Lucien SOWINSKI, Roselyne KERHOAS, Jean-Michel LAGACHE, Jocelyne TURBIEZ, Katell FOURON, Thierry BELLEC, Jérôme CITAREL, Annie PERON

Étaient absents : Nicolas STERVINOUCI pour mandat à Lucien SOWINSKI
Pascal KERMORGANT pour mandat à Henri LE PAPE
Ludovic MEVEL

Secrétaire de séance : Thierry BELLEC

Était présent : Monsieur SALLOU Yves - Inspecteur divisionnaire des Finances Publiques - Crozon

DELIBERATION N°15

CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT MICRO-CRECHE DE TELGRUC-SUR-MER

Monsieur Le Maire fait part au conseil municipal d'Argol que nous venons de recevoir un titre de recette pour la micro-crèche de Telgruc-sur-Mer ainsi que la délibération pour signature.

Cette convention a été mise en place en 2013 elle arrivait à échéance en 2015 avec un avenant pour 2016. La convention est à renouveler du 01/01/2017 au 31/12/2019. Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de signer cette convention.

Il rappelle que la micro-crèche est installée sur la commune de Telgruc-sur-Mer et que son mode de gestion est opéré par une délégation de service public. Les 10 communes de la Communauté des communes de la Presqu'île Aulne Maritime sont engagées dans cette démarche. Chaque commune devra participer à son financement sous forme de subvention proportionnelle à la fréquentation annuelle des enfants de chaque commune. La mairie de Telgruc-sur-Mer adressera à chaque commune la facturation correspondante. La mairie de Telgruc-sur-Mer fournira également les éléments de fréquentation des enfants inscrits dans cette structure ainsi que leurs coordonnées.

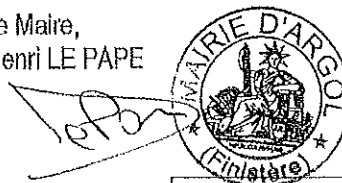
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention 2017-2019
- Autorise Monsieur le Maire à régler le titre 2018 sur le budget 2019

Pour : 13 Contre : - Abstention : -

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Henri LE PAPE



Accusé de réception en préfecture
029-212900013-20190403-DEL-2019-15-DE
Date de télétransmission : 18/04/2019
Date de réception préfecture : 18/04/2019

COMMUNE D'ARGOL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
PV DE LA SEANCE DU 03 AVRIL 2019

Date de convocation : 18/03/2019
Date affichage : 18/03/2019

Nombre de conseillers
En exercice : 14
Présents : 11
Votants : 13

L'an deux mille dix-neuf, le trois avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'Argol, convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Henri LE PAPE, Maire.

Étaient présents Messieurs et Mesdames les conseillers municipaux : Roland FERZOU, Denis LE DOARE, Lucien SOWINSKI, Roselyne KERHOAS, Jean-Michel LAGACHE, Jocelyne TURBIEZ, Katell FOURON, Thierry BELLEC, Jérôme CITAREL, Annie PERON

Étaient absents : Nicolas STERVINOU procuration à Lucien SOWINSKI
Pascal KERMORGANT procuration à Henri LE PAPE
Ludovic MEVEL

Secrétaire de séance : Thierry BELLEC

Était présent : Monsieur SALLOU Yves - Inspecteur divisionnaire des Finances Publiques - Crozon

DELIBERATION N°16
REGLEMENT ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur La Maire fait part au Conseil Municipal que nous n'avons pas trouvé dans les archives de règlement pour l'assainissement collectif. De ce fait, il y a lieu d'instaurer un règlement pour les assainissements reliés au réseau collectif. Monsieur le Maire présente le règlement élaboré.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Valide le règlement présenté par Monsieur le Maire .

Pour : 13 Contre :- Abstention :-

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Henri LE PAPE



Accusé de réception en préfecture
029-21290013-20190403-DEL-2019-16-DE
Date de télétransmission : 29/04/2019
Date de réception préfecture : 29/04/2019

COMMUNE D'ARGOL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL PV DE LA SEANCE DU 03 AVRIL 2019

Date de convocation : 18/03/2019
Date affichage : 18/03/2019

Nombre de conseillers
En exercice : 14
Présents : 11
Votants : 13

L'an deux mille dix-neuf, le trois avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'Argol, convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Henri LE PAPE, Maire.

Étaient présents Messieurs et Mesdames les conseillers municipaux : Roland FÉREZOU, Denis LE DOARE, Lucien SOWINSKI, Roselyne KERHOAS, Jean-Michel LAGACHE, Jocelyne TURBIEZ, Katell FOURON, Thierry BELLEC, Jérôme CITAREL, Annie PERON

Étaient absents : Nicolas STERVINOU procuration à Lucien SOWINSKI
Pascal KERMORGANT procuration à Henri LE PAPE
Ludovic MEVEL

Secrétaire de séance : Thierry BELLEC

Était présent : Monsieur SALLOU Yves - Inspecteur divisionnaire des Finances Publiques - Crozon

DELIBERATION 17 SUBVENTION DSIL 2019

Certains équipements ou opérations peuvent bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) dans le cadre de thématiques prioritaires retenues. La commune d'Argol sollicite cette subvention sur 2 axes :

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Développement du numérique

Coût des travaux

Travaux de menuiserie Ecole :
Numérique :

21 074.00 € HT
18 023.00 € HT
39 097.00 € HT

Plan de financement de l'opération

FINANCEURS	Dépense subventionnable H.T. du projet	Taux sollicité	Montant sollicité de la subvention
Etat ^ D.S.I.L. ^ D.E.T.R. ^ Autres :	39 097.00€	62.11%	24 283.00€
Région	0€		

Accusé de réception en préfecture
029-212900013-20190403-DEL-2019-17-DE
Date de télétransmission : 29/04/2019
Date de réception préfecture : 29/04/2019

Département	0€		
Autres financements publics : Education Nationale	11 658.00 €	60%	6995.00€
TOTAL des aides publiques sollicitées (cumul plafonné à 80% du montant H.T.)	31 278.00 €	80 %	
Montant à la charge du maître d'ouvrage (autofinancement minimum de 20%)	7 819.00 €	20 %	
TOTAL (coût de l'opération H.T.)	39 097.00 €	100.00 %	

Calendrier prévisionnel de réalisation du projet :

- Date de début des travaux : début juin 2019
- Date de fin des travaux : fin décembre 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- adopte l'opération du projet des 2 axes mentionnés ci-dessus au titre de la programmation D.S.I.L. 2019
- valide les modalités de son financement,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous actes et tous documents et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Pour : 13 Contre : - Abstention : -

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Henri LE PAPE



Accusé de réception en préfecture
029-212900013-20190403-DEL-2019-17-DE
Date de télétransmission : 29/04/2019
Date de réception préfecture : 29/04/2019

COMMUNE D'ARGOL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
PV DE LA SEANCE DU 03 AVRIL 2019

Date de convocation : 18/03/2019
Date affichage : 18/03/2019

Nombre de conseillers
En exercice : 14
Présents : 11
Votants : 13

L'an deux mille dix-neuf, le trois avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'Argol, convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Henri LE PAPE, Maire.

Étaient présents Messieurs et Mesdames les conseillers municipaux : Roland FERZOU, Denis LE DOARE, Lucien SOWINSKI, Roselyne KERHOAS, Jean-Michel LAGACHE, Jocelyne TURBIEZ, Kateil FOURON, Thierry BELLEC, Jérôme CITAREL, Annie PERON

Étaient absents : Nicolas STERVINOU procuration à Lucien SOWINSKI
Pascal KERMORGANT procuration à Henri LE PAPE
Ludovic MEVEL

Secrétaire de séance : Thierry BELLEC

Était présent : Monsieur SALLOU Yves - Inspecteur divisionnaire des Finances Publiques - Crozon

DELIBERATION N°18

Séance à huit clos

Dossier secours exceptionnels

Monsieur La Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande d'aide de secours exceptionnel pour une famille en difficulté sur la commune. Il soumet au conseil de régler une partie de facture ENEDIS pour un montant de 200€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise Monsieur le Maire à régler directement la participation de la mairie à ENEDIS

Pour : 13 Contre : - Abstention : -

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Henri LE PAPE



Accusé de réception en préfecture
029-212900013-20190403-DEL-2019-18-DE
Date de télétransmission : 18/04/2019
Date de réception préfecture : 18/04/2019